Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CODE ISIN :
FR0010117119

ALLIANZ EURO OBLIG 1-3 PLUS
Part R C (EUR)

FCP non coordonné soumis au droit français respectant les règles d'investissement et d'information de la directive 2009/65/CE dont la société de gestion est Allianz Global Investors France, société du groupe Allianz Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPC est un FCP de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », ayant pour objectif d'offrir une performance supérieure à l'indice JPM EMU 1-3.

Nous investissons jusqu'à 100% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés de notation minimum BB- dont 10% maximum inférieurs à BBB-. Les titres sélectionnés sont issus jusqu'à 100% de l'actif de l'OCDE et 20% maximum des pays émergents libellés en toutes devises. La fourchette de sensibilité est comprise entre -2 et 3. Nous pouvons investir en parts ou actions d'OPC ainsi qu'en titres émis par des véhicules de titrisation (MBS et ABS) dans la limite de 10% de l'actif. Enfin, parmi les produits structurés de crédit, certains peuvent être négociés sous forme financée (iTraxx note, CDOs). Nous pourrons investir au maximum 20% de l'actif net dans cette catégorie de produits structurés de crédit. Nous pourrons effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 10% de son actif.

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

L'indicateur de référence de l'OPC est : JPM EMU 1-3.Nous pouvons dévier de l'indicateur de référence.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour avant 12h30, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La Part R C, destinée à tous souscripteurs, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

1	**2**	3	4	5	6	7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des obligations et titres de créance libellés en Euro) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPC appartient à la catégorie 2. Les OPC de catégorie 2 sont historiquement peu volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPC a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPC de catégorie 2 peut faiblement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : Nous pouvons directement ou indirectement investir une part significative de l'OPC dans des instruments du marché obligataire et/ou monétaire. Si l'émetteur devient insolvable ou rencontre des difficultés économiques ou financières, le coupon et/ou le nominal de ces actifs risque de ne pas être intégralement payé. Une baisse du cours de ces actifs et de la valeur liquidative de l'OPC peut en résulter.

Allianz Global Investors

Frais

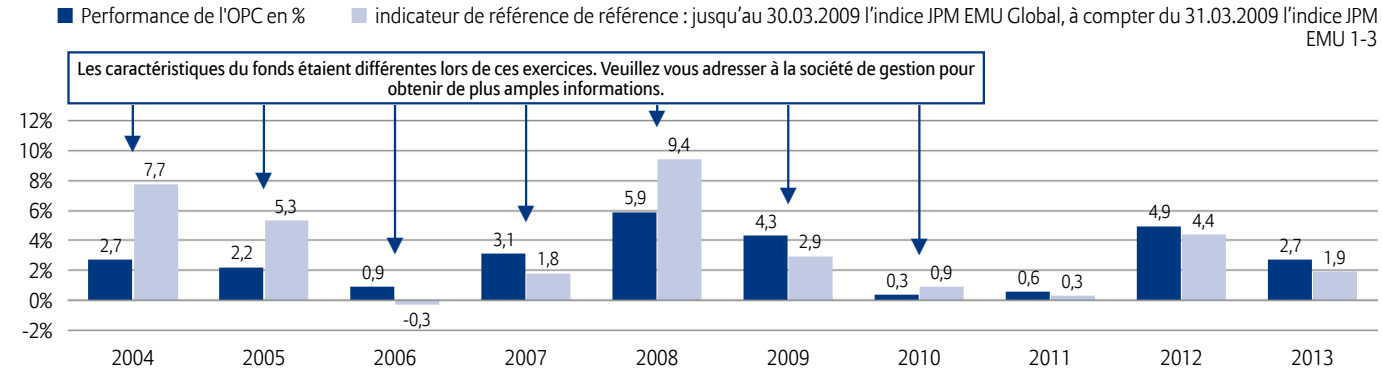
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,50 %
Frais de sortie	0,00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	0,48 %
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	néant

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2013, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.allianzgi.fr.

Performances passées



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPC a été créé en 2004.

Les performances de l'OPC ont été calculées en EUR.

Le 07.05.2010, les objectifs et la politique d'investissement de l'OPC ont évolué. Les précédentes performances ont été atteintes dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : Societe Generale S.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement les documents d'informations clés pour l'investisseurs des autres catégories de part, copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français sur simple demande adressée à Allianz Global Investors France, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet www.allianzgi.fr.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors France, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet www.allianzgi.fr.

L'OPC est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par L'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 18.02.2014.